

THEMATIQUE

Les plans de sauvegarde et de redressement sont au cœur des dispositifs de sauvetage des entreprises en difficulté. Placées sous les feux croisés du droit européen et du droit national, leurs modalités d'élaboration et d'exécution sont désormais essentielles pour un législateur soucieux de préserver l'activité des entreprises et d'assurer le maintien des emplois, y compris en période post-crise. Alors que le nombre des procédures collectives revient à son plus haut niveau, de nombreux dossiers emblématiques dont la presse se fait largement l'écho retiennent toute l'attention. L'objectif est clair : il faut encourager l'adoption des plans et en faciliter l'exécution. Loin du moratoire des paiements auquel il se réduisait lors de sa création en 1985, cet instrument se caractérise désormais par sa grande technicité et sa particulière complexité. Assurément, les récentes règles entrées en vigueur au 1er octobre 2021 renforcent ce constat.

Ce colloque annuel de l'AJDE, organisé en partenariat avec le Centre de Droit des Affaires de l'Université de Toulouse Capitole, et particulièrement avec l'axe de recherche sur les entreprises en difficulté (CREDIF), propose grâce à l'expertise d'universitaires et de praticiens de passer au crible les récentes innovations et les derniers concepts mis en place afin d'améliorer le corps de règles existant tout en révélant en quoi cet instrument se nourrit autant des mutations de la discipline qu'il ne les inspire.

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE

Hélène Poujade

Maître de conférences à l'Université Toulouse Capitole

INSCRIPTION (Modalités & Tarifs)

- Inscriptions en ligne jusqu'au 10 octobre : <https://cda.ut-capitole.fr/> - (Rubrique Agenda)
- Tarifs* :
 - Personnels d'un organisme public et Professionnels du secteur privé : 100 euros TTC
 - Personnels d'un organisme partenaire : 75 euros TTC
 - Personnels UT1, Enseignants, Membres AJDE, Etudiants : Gratuit
- Cocktail déjeunatoire (par personne) : 28 euros TTC (Date limite : Jeudi 5 Octobre 2023)

* Ces frais sont à régler par chèque bancaire établi à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université Toulouse Capitole

INFORMATIONS PRATIQUES

Contact CDA : Adeline-Marie Saint-Amand
Bureau. MS210. Tél. 05 61 12 87 47. - Mail. adeline-marie.saint-amand@ut-capitole.fr.

PLAN UT CAPITOLE : LA MANUFACTURE DES TABACS



Les plans de sauvegarde et de redressement



Vendredi 13 octobre 2023

Université Toulouse Capitole
Bâtiment Manufacture des tabacs
- 21 allées de Brienne -
Auditorium MS 001



Les plans de sauvegarde et de redressement

8h30 : Accueil

8h45 : Ouverture

Corinne Mascala, Professeure à l'Université Toulouse Capitole, Directrice du CDA,
Corinne Saint-Alary-Houin, Présidente de l'AJDE, Professeur émérite de l'Université Toulouse Capitole

9h00: Rapport introductif

Hélène POUJADE, Maître de conférences à l'Université Toulouse Capitole

Matin

De la construction à l'adoption des plans

LE MONTAGE TRADITIONNEL DES PLANS

Sous la Présidence de Laurent Granel, Président du tribunal de commerce de Toulouse

9h30: Quel passif apurer dans le volet financier du plan ?

Jocelyne Vallansan, Conseillère en service extraordinaire à la Cour de cassation

9h50 : Table ronde 1.

Moderateur : Me Christian Caviglioli, Administrateur judiciaire

- Le regard du mandataire judiciaire sur le traitement de certaines créances :
Me Béatrice Amizet, Mandataire judiciaire
- Le regard de l'administrateur judiciaire sur le sort des associés et actionnaires :
Me Philippe Thiollet, Administrateur judiciaire
- Le regard de l'avocat sur le sort des salariés:
Me Christine Gailhbaud, Avocate et Maître de conférences à l'Université à l'Université Côte d'Azur

10h45: Discussion et pause

L'INTERVENTION DES CLASSES DE PARTIES AFFECTEES

Sous la Présidence de Marie-Hélène Monsériè-Bon, Professeure à l'Université Paris 2

11h25 : Quelles sont les perspectives offertes par l'instauration des classes de parties affectées ?

Julien THERON, Professeur à l'Université Toulouse Capitole.

Table ronde 2.

Moderateur : M. Thierry Gardon, Président du tribunal de commerce de Lyon

- Le regard de l'administrateur judiciaire sur les nouveaux critères d'adoption des plans bâtis en classes : Me Sébastien Vigreux, administrateur judiciaire
- Le devoir de restructuration des associés et actionnaires dans les classes de parties affectées :
M. Romain Dumont, MCF Université Paris 1
- Le sort des obligataires dans les classes de parties affectées : Mme Catherine Gralitzer, Directeur juridique Pristine
- Le contrôle du tribunal : M. Thierry Gardon, Président du tribunal de commerce de Lyon

12h30 : Discussion et pause déjeuner



Les plans de sauvegarde et de redressement

Après-midi

De l'entreprise en plan

LA VIE DE L'ENTREPRISE EN PLAN

Sous la Présidence de Françoise Pérochon, Professeur émérite de la Faculté de droit de Montpellier

14h10 : Le rôle du commissaire à l'exécution du plan

Caroline Houin-Bressand, Professeur à l'Université de Lorraine, Nancy

14h30: La modification des plans et les cessions au cours du plan

Nicolas Borgia, Professeur à l'Université de Lyon

Table ronde 3 :

Moderatrice: Me Valérie Nouvel, avocate cabinet Nouvel

- Le regard d'un commissaire à l'exécution du plan :
Me Jean-Jacques Savenier, Administrateur judiciaire.
- L'opposabilité du plan :
Francine Macorig-Venier, Professeure à l'Université Toulouse Capitole.
- Le financement du plan :
M. Gérard Jazottes, Professeur à l'Université Toulouse Capitole.

15h35: Discussion et pause

LA VIE DE L'ENTREPRISE APRES LE PLAN

Sous la Présidence de Corinne Saint-Alary-Houin, Professeur émérite de l'Université Toulouse Capitole,
Présidente de l'AJDE

16h10: D'une clôture à l'autre : de l'arrêt du plan à l'achèvement de son exécution

Karl Lafaurie, Professeur à l'Université de Limoges

16h30 : La résolution du plan

Pierre-Michel Le Corre, Professeur à l'Université Côte d'Azur

16h50 : Discussion et clôture

